|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/6 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 14 mai 2019  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Rapport sur la tâche n° 59

*Document préparé par les coresponsables de l’équipe d’experts* *en technologie de la chaîne de blocs*

## Introduction

1. À sa sixième session tenue en octobre 2018, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a reçu deux propositions :
	1. une proposition d’IP Australia visant à élaborer une nouvelle norme de l’OMPI concernant la chaîne de blocs; et
	2. une proposition de la Fédération de Russie relative à la création d’une tâche consistant à étudier les applications de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle.
2. À sa sixième session, le CWS a examiné les propositions soumises par les délégations de l’Australie et de la Fédération de Russie et est convenu de créer la tâche n° 59 dont la description est libellée comme suit :

“a) étudier la possibilité d’utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation;

“b) recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien‑fondé et l’applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;

“c) élaborer un modèle permettant de normaliser l’utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l’utilisation de la terminologie à l’appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et

“d) établir une proposition de norme de l’OMPI applicable à l’utilisation de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation.”

(Voir le paragraphe 30 du document CWS/6/34.)

1. À sa sixième session, pour mettre en œuvre la tâche n° 59, le CWS a également approuvé la création d’une nouvelle équipe d’experts dénommée “Équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs”, et a désigné les délégations de l’Australie et de la Fédération de Russie en tant que coresponsables de la nouvelle équipe d’experts. Le CWS a prié la nouvelle équipe d’experts de rendre compte de l’état d’avancement de la tâche n° 59 à la septième session du CWS (voir le paragraphe 31 du document CWS/6/34). Le CWS a prié le Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à désigner leurs experts sur la chaîne de blocs au sein de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs. Le CWS est convenu que le Bureau international organiserait une manifestation sur la chaîne de blocs en 2019 et inviterait les membres du CWS et toutes les parties intéressées. Le CWS est également convenu d’organiser avant sa prochaine session une réunion physique de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs. (Voir les paragraphes 33 à 35 du document CWS/6/34.)

## Rapport sur l’état d’avancement des travaux

1. En novembre 2018, le Secrétariat a publié la circulaire C.CWS.108 invitant les offices de propriété intellectuelle à désigner leurs représentants au sein de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs. Les 13 offices de propriété intellectuelle suivants ont répondu à la circulaire : Allemagne, Australie, Canada, Chili, Chine, Espagne, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Japon, Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle, Office eurasien des brevets, Royaume‑Uni et Suède.
2. Le Secrétariat a créé l’espace wiki de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs pour faciliter les échanges entre les membres de cette équipe. En décembre 2018, les coresponsables de l’équipe d’experts ont diffusé le programme de travail 2018‑2019 sous forme de visuel et de tableau pour lancer les discussions sur la tâche n° 59. De plus, un programme de travail général couvrant l’ensemble des travaux a été diffusé, dénommé Feuille de route de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs.

### Résultats de l’enquête auprès des membres de l’équipe d’experts

1. En janvier 2019, la première série de discussions a commencé et les coresponsables de l’équipe d’experts ont élaboré avec le Bureau international une enquête auprès des membres de l’équipe d’experts en vue de “recueillir des informations sur les progrès accomplis par les membres de l’équipe d’experts dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière”.
2. Les membres de l’équipe d’experts ont été invités à répondre aux sept questions de cette enquête pendant le mois de février 2019; les questions 1 à 5 étaient particulièrement importantes :

“1) Selon vous, dans quels domaines de la propriété intellectuelle la chaîne de blocs représente‑t‑elle une perspective prometteuse ou une menace potentielle?

“2) Activités liées à la chaîne de blocs dans votre organisation

“3) Activités liées à la chaîne de blocs dans votre ressort juridique

“4) Objectifs de la norme sur la chaîne de blocs prenant en considération les aspects du champ d’application potentiel répertoriés ci‑dessous :

“i. Énoncé du champ d’application

“ii. Terminologie et définitions

“iii. Technologies

“iv. Données

“v. Participation

“5) Suggestions concernant un projet conjoint associant les offices de propriété intellectuelle.”

1. Des résultats significatifs ont été obtenus :
	1. Approbation de l’énoncé du champ d’application de la norme, libellé comme suit :

“Cette norme vise à donner des orientations aux offices de propriété intellectuelle et aux autres organisations devant gérer, stocker, traiter, échanger et diffuser des données de propriété intellectuelle en utilisant la chaîne de blocs. Grâce à l’utilisation de cette norme, l’élaboration de la chaîne de blocs pourrait être simplifiée et accélérée de manière harmonisée et l’interopérabilité entre les offices de propriété intellectuelle serait assurée.”

* 1. Perspectives prometteuses :
1. Contrats intelligents – traitement des droits de propriété intellectuelle, concession de licences et cession facilitées, respect des délais amélioré, etc.;
2. Immuabilité / Confiance / Confiance partagée – registres de propriété intellectuelle fondés sur les chaînes de blocs : enregistrer la délivrance d’un titre de propriété intellectuelle, un changement de titulaire et de situation juridique, une chaîne de titularité. Traçabilité d’un titre de propriété intellectuelle. Réinvention numérique appliquée à la gestion de titres de propriété intellectuelle;
3. Partage de données / Distribué – Partage de données entre organismes publics pour réduire la redondance des données et garantir l’intégrité des données; et
4. Provenance – Preuve de titularité, par exemple projet Smart Trade Mark d’IP Australia.
	1. Les projets conjoints devraient être scindés en deux groupes (internes et externes) :
5. Projets internes
	* + partage de données immuable entre offices, par exemple de données prioritaires; et
		+ contrats intelligents, par exemple processus de renouvellement automatisés et enregistrement des changements de titulaires.
6. Projets externes
	* + chaîne de blocs pour dépôt de documents de priorité;
		+ concession de licences sur droits de propriété intellectuelle;
		+ douanes / force frontalière – lutte contre la contrefaçon; et
		+ création d’un stockage/référentiel unifié de modèles et d’images 3D avec la technologie de la chaîne de blocs.
	1. Réflexions sur les éléments à inclure dans la norme :
7. Terminologie et définitions
	* + dictionnaire (vocabulaire); et
		+ glossaire.
8. Technologies et interopérabilité
	* + plateforme;
		+ sécurité;
		+ types, par exemple contrats intelligents; et
		+ langage de codage.
9. Données
	* + sur la chaîne ou hors de la chaîne;
		+ mise ou non‑mise à la disposition du public pour inspection; et
		+ normes de l’OMPI (ST.3 par exemple).
10. Participation
	* + gouvernance;
		+ consensus;
		+ gestion des identités; et
		+ publique, privée, à permission.
11. La norme contient des modèles de référence et des études de cas pour son application.

### Atelier de l’OMPI sur la technologie de la chaîne de blocs et réunion physique de l’équipe d’experts en mai

1. Les coresponsables de l’équipe d’experts ont aidé le Bureau international à organiser l’atelier de l’OMPI sur la technologie de la chaîne de blocs et ont aussi assuré l’animation et la modération de diverses présentations, notamment :
	1. panorama des brevets dans le domaine de la technologie de la chaîne de blocs;
	2. produits/services de la chaîne de blocs pour la propriété intellectuelle; et
	3. domaines et candidats potentiels pour la normalisation des données de propriété intellectuelle dans les chaînes de blocs.
2. L’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs a organisé une réunion physique de ses membres le 1er mai 2019. Six offices de propriété intellectuelle, à savoir IP Australia, l’Office coréen de la propriété intellectuelle, le Service fédéral pour la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie, l’Office espagnol des brevets et des marques, l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni et l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique, ainsi que le Bureau international de l’OMPI, ont participé à la réunion.
3. La réunion de l’équipe d’experts était axée sur les points suivants :
	1. examen des résultats de l’atelier de l’OMPI sur la chaîne de blocs;
	2. examen et discussion portant sur les objectifs et le champ d’application d’une nouvelle norme de l’OMPI sur la chaîne de blocs;
	3. examen et discussion portant sur les réponses des membres de l’équipe d’experts à l’enquête sur “l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière”;
	4. discussion sur les objectifs de la norme et sur les éléments à inclure dans la table des matières de la norme; et
	5. travaux futurs, orientations sectorielles et cas d’utilisation potentiels pour les projets de validation.
4. La réunion de l’équipe d’experts a permis d’obtenir les principaux résultats suivants :
	1. propositions de modifications des objectifs de l’équipe d’experts;
	2. propositions de modifications de l’énoncé du champ d’application du projet de norme proposé;
	3. finalisation des objectifs du projet de norme proposé;
	4. rédaction de l’intitulé de la norme proposée;
	5. rédaction et modifications de la table des matières du projet de norme;
	6. regroupement par thèmes pertinents des cas d’utilisation potentiels des chaînes de blocs dans le secteur de la propriété intellectuelle; et
	7. accord pour étudier la mise en place d’un environnement collaboratif en vue d’aider un groupe diversifié de parties prenantes de l’écosystème de la propriété intellectuelle à élaborer des solutions pour un éventail de cas d’utilisation.
5. Les membres de l’équipe d’experts présents à la réunion physique sont convenus d’effectuer les tâches suivantes :
	1. publier pour commentaires sur le wiki du groupe d’experts :
6. les propositions de modifications des objectifs de l’équipe d’experts;
7. les propositions de modifications de l’énoncé du champ d’application du projet de norme proposé;
8. les objectifs du projet de norme proposé;
9. l’intitulé de la norme proposée;
10. la table des matières affinée du projet de norme; et
11. les cas d’utilisation (non finalisés).
	1. prier le Bureau international de contacter l’Organisation internationale de normalisation (ISO) et de se coordonner avec celle‑ci pour que les représentants de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs travaillent en liaison avec l’ISO, sur la norme ISO TC/307 en particulier;
	2. affiner les cas d’utilisation et les classer par ordre de priorité; et
	3. étudier la question et mettre en place un environnement collaboratif à l’appui des cas d’utilisation et de l’élaboration de la norme.

## FEUILLE DE ROUTE DE L’ÉQUIPE D’EXPERTS EN TECHNOLOGIE DE LA CHAÎNE DE BLOCS



## Projet de programme de travail 2019‑2020

| **Série** | **Action** | **Fin prévue** | **Terminé** | **Reporté** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Recueillir auprès des membres de l’équipe d’experts des informations sur les progrès accomplis dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, notamment des études de cas, en vue de futures présentations et discussions | Février 2019 | ☒ | ☐ |
| Préparer le projet de questionnaire (structure et questions) sur l’utilisation de la chaîne de blocs par les offices de propriété intellectuelle et leur expérience en la matière | Mars 2019 | ☒ | ☐ |
| Communiquer un document de travail au CWS | À confirmer | ☒ | ☐ |
| Réunir les membres de l’équipe d’experts (WebEx, série 1) | Mars | ☐ | ☒ |
| Atelier chaîne de blocs | Présenter la validation du concept d’IP Australia concernant la chaîne de blocs | Avril 2019 | ☒ | ☐ |
| Présenter les candidats pour la normalisation |
| Réunir physiquement l’équipe d’experts |
| 2 | Publier sur le wiki les modifications apportées au projet d’objectifs de l’équipe d’experts | Mai – juin 2019 | ☐ | ☐ |
| Publier sur le wiki les modifications apportées au champ d’application du projet de norme | Mai – juin 2019 | ☐ | ☐ |
| Publier sur le wiki les objectifs du projet de norme | Mai – juin 2019 | ☐ | ☐ |
| Publier sur le wiki l’intitulé du projet de norme | Mai – juin 2019 | ☐ | ☐ |
| Publier sur le wiki la table des matières du projet de norme | Mai – juin 2019 | ☐ | ☐ |
| Publier sur le wiki les cas d’utilisation (non finalisés) | Mai – juin 2019 | ☐ | ☐ |
| Réunir les membres de l’équipe d’experts (WebEx, série 2) | Juin 2019 | ☐ | ☐ |
| CWS/7 | Préparer le rapport de l’équipe d’experts et le présenter au CWS | Juillet 2019 | ☐ | ☐ |
| Présenter un exposé oral des travaux de l’équipe d’experts, notamment les résultats de l’enquête auprès des membres de cette équipe | Juillet 2019 | ☐ | ☐ |
| Réunir physiquement l’équipe d’experts du CWS | Juillet 2019 | ☐ | ☐ |
| Communiquer le programme de travail 2019/2020 | Juillet 2019 | ☐ | ☐ |
| 3 | L’OMPI contactera l’ISO et se coordonnera avec celle‑ci pour que des représentants de l’équipe d’experts sur la chaîne de blocs travaillent en liaison avec l’ISO, sur la norme ISO TC/307 en particulier | Août 2019 – | ☐ | ☐ |
| Affiner les cas d’utilisation et les classer par ordre de priorité | Août 2019 – | ☐ | ☐ |
| Étudier la question et créer un environnement collaboratif à l’appui des cas d’utilisation et de l’élaboration de la norme | Août 2019 – | ☐ | ☐ |
| Affiner la table des matières du projet de norme | Août 2019 – | ☐ | ☐ |

1. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document et*
	2. *à encourager les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l’équipe d’experts en technologie de la chaîne de blocs.*

[Fin du document]